Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

Communauté de Communes
Loue Lison

Rapport de prix et qualité de service 2025
Assainissement Collectif de la Communauté de communes Loue Lison

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2026

Table des matières

1. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE 4
1.1. Le territoire 4
1.2. Les compétences de la CCLL 5
1.3. La compétence assainissement collectif 6
A. En quelques chiffres 6
B. Gouvernance et mode de gestion 7
1.4. LES CARACTÉRISITQUES TECHNIQUES DU SERVICE 9
A. La population desservie 9
B. Nombre d'abonnements 10
C. Volumes facturés 10
D. Nombre d'autorisations de rejets d'effluents non domestiques (END) 10
E. Linéaire de réseaux 10
F. Equipements et stations d'épuration du territoire 11
H. Détails des ouvrages d'épuration des eaux usées 14
I. Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (traitement/ destination – valorisation) .. 63
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICES 63
2.1. Modalité de tarification 63
A. La redevance 63
B. Participation forfaitaire à l'assainissement collectif (PFAC) 66
C. Prestations complémentaires 67
2.2. Facture d'assainissement type pour les abonnés de la RALL 68
A. Part fixe 68
B. Part variable 69
C. Redevance performance de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse 69
2.3. RECETTES DU SERVICE 70
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE 70
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 70
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) 70
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 75
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 78
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 80
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 84
3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) 85

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260[illegible]-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2) 85
3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) 86
3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).... **Erreur ! Signet non défini.**
3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) 87
3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) 90
3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)..... 90
3.14. Taux de réclamations (P258.1) 91
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 92
4.1. Montants financiers..... 92
4.2. Etat de la dette du service 92
4.3. Amortissements..... 92
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux..... 92
4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 92
ANNEXES..... 96
ANNEXE 1 : REDEVANCE PERFORMANCE 96

PROJET

1. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

1.1. Le territoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026



Le territoire Loue Lison se situe dans le département du Doubs dans la région de Bourgogne-Franche-Comté. Ancré sur le premier plateau du Jura, il est entaillé par la Loue et son vaste bassin hydrographique dont fait partie le Lison. Paysage karstique typique du secteur, les trois piliers du territoire sont l'eau, la roche et le bois.

Avec ses 71 communes et une superficie de 667 km², la Communauté de Communes Loue Lison est un territoire résolument rural. 50% du territoire est recouvert de forêt, les pâtures et les champs sont également très présents ce qui en fait une terre de Comté.

Aujourd'hui, le territoire intercommunal Loue Lison doit allier préservation de ses richesses naturelles (25.023 hectares sont classés en zone Natura 2000), périurbanisation (liens avec les villes, lieu de travail et de consommation pour un nombre important d'habitants) et développement économique (800 entreprises, 9 zones d'activités dont 6 intercommunales).

Créée le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes Loue Lison est le rassemblement de trois anciens EPCI : les communautés de communes du Pays d'Ornans, Amancey Loue Lison et le Canton de Quingey et les communes d'Abbans-Dessous et Abbans-Dessus. Elle a également repris les attributions du Syndicat Mixte du Pays Loue Lison qui intervenait sur le même territoire géographique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

1.2. Les compétences de la CCLL

OBLIGATOIRES	Aménagement de l'espace
	Développement économique et promotion du tourisme
	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
	Accueil des gens du voyage
	Collecte et traitement des déchets

FACULTATIVES	Gestion des équipements touristiques
	Boucles de randonnées (20 boucles), VTT et trail
	Développement culturel sportif et socio-éducatif
	Soutien aux écoles de musique
	Petite enfance (RAM + crèche)
	Activités périscolaires : Contrat territorial jeunesse
	Développement d'un réseau de partenaires (pôle emploi, CCI, AERE, Mission Locale, CIAS) dans les domaines de l'emploi, le développement économique et l'offre de santé
	Aménagement numérique
	Distribution publique d'électricité : Adhésion SYDED
	Programme LEADER : inscrit dans la démarche Pays
	Assainissement non collectif : SPANC
	Action en faveur de la mobilité : Transport à la demande
	Réseau de chaleur : supérieur à 2km, desservant particuliers et organismes publics
	Protection et mise en valeur de l'environnement et maîtrise de l'énergie
	Politique du logement et cadre de vie
	Conduites d'action d'intérêt communautaire pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie
	Gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
	Action sociale d'intérêt communautaire
	Création et gestion de Maison de services au public et définition des obligations de service public y afférentes (MSAP et EFS)

1.3. La compétence assainissement collectif

Accusé de réception - Communauté d'Intérêt
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2026

Depuis le 1er janvier 2025, la CC Loue Lison gère la compétence Assainissement collectif en lieu et place des communes. Cette nouvelle compétence s'ajoute à celle de l'Assainissement Non Collectif (SPANC), d'ores et déjà exercée par la collectivité depuis 2017.

Le transfert de compétence à l'intercommunalité entraine la reprise de tous les contrats, charges et dettes contractées par les communes et les syndicats pour le fonctionnement du service.

La Régie Assainissement Loue Lison (RALL), mode de gestion choisi par la CCLL pour exercer cette compétence, vise une qualité de service au plus près des besoins des abonnés, répondant aux exigences règlementaires, tout en concourant à l'amélioration de la préservation des milieux naturels du territoire.

Les missions du service sont les suivantes :

- Collecte des eaux usées
- Transport des eaux usées
- Dépollution des eaux usées
- Contrôle de raccordement
- Elimination des boues produites

Il n'y a pas de CCSPL sur le territoire de la Régie en raison du nombre d'habitant inférieur à XXX.

Un règlement de service existe et a été mis à jour a été approuvé en XX/2026.

A. En quelques chiffres

49 communes concernées par la compétence « Assainissement collectif » : 47 communes en régie et 2 communes en délégation de service public.

51 stations d'épuration.

59 postes de relevage.

35 déversoirs d'orage.

240 km de réseau d'assainissement collectif sur le territoire Loue Lison.

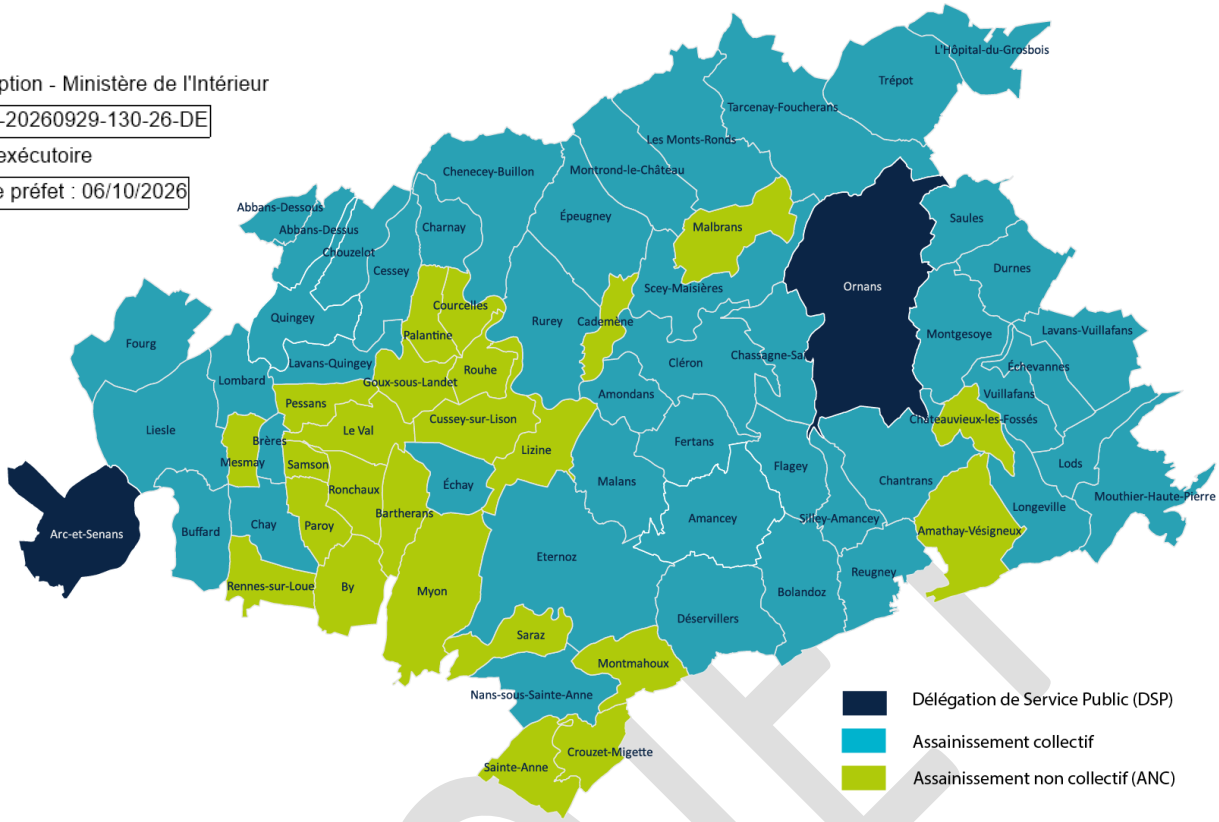
9 321 abonnés à la Régie Assainissement Loue Lison du territoire, dont 2790 abonnés en délégation de service public (2010 pour Ornans et 780 Arc-et-Senans).

781 620 m3 d'eau traitée facturés par an dont 210 000m3 pour Ornans et .65 000m3 sur Arc-et-Senans.

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

B. Gouvernance et mode de gestion



Les élus de la Communauté de communes ont décidé de créer une Régie à seule autonomie financière et de maintenir les deux délégations de service publiques existantes sur le territoire.

De plus certains dispositifs d'assainissement collectif étaient gérés en prestation de service via des opérateurs privés, ces contrats ont été repris en 2025.

- Qu'est-ce qu'une Régie à seul autonomie financière ?

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

Régie dotée de l'autonomie financière

Un Président
Le Comité Syndical **= Conseil communautaire**
Le Conseil d'exploitation (composition fixée par les statuts, pas seulement des élus)
Le Directeur

Statuts

- Pas de nécessité d'une CAO (appels d'offres portés par la Collectivité)
- Nécessité d'un budget annexe
- Nécessité d'une trésorerie séparée

La création d'une régie dotée de la seule autonomie financière **permet à la Collectivité d'exercer en propre les missions de gestion du service public** sans recourir à un délégataire.

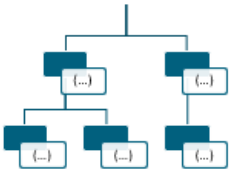
Comité Syndical = Conseil communautaire

- approuve les plans et devis afférents aux constructions neuves ou reconstructions, travaux de première installation ou d'extension ;
- autorise à intenter ou soutenir les actions judiciaires, à accepter les transactions ;
- vote le budget et délibère sur les comptes ;
- règle les conditions de recrutement, de licenciement et de rémunération du personnel ;
- fixe le taux des redevances dues par les usagers de la régie.

Conseil d'exploitation : rôle consultatif

Président de la CCLL
Représentant légal de la Régie et ordonnateur

Directeur de la Régie



La Régie Assainissement Loue Lison dispose d'un conseil d'exploitation. Son rôle est de définir les orientations et d'émettre des avis sur les projets, le budget et la qualité du service. C'est ensuite le conseil communautaire qui prend les décisions et délibère.

Ce conseil d'exploitation compte 74 membres et 2 collèges

- Collège des personnes qualifiées : 1 personne du domaine de l'environnement et 1 personne du domaine de l'agriculture
- Collège des personnes publiques : 72 conseillers municipaux ou communautaires

C. Organisation du service et missions

La régie Assainissement collectif a pour tâches de gérer le patrimoine inhérent aux fonctions de collecte et traitement des eaux usées sur tout le territoire de la CCLL, surveiller, exploiter, entretenir les réseaux et stations (les « systèmes d'assainissement »), produire la documentation réglementaire associée et facturer ses services.

Organigramme de la Régie

- 1 chef de service Environnement (Régie Assainissement et Service Déchets) – 0.8 ETP
- 2 agents administratifs (relation à l'usager, comptabilité et facturation) – 2 ETP
- 1 responsable d'exploitation (exploitation technique du service, management des équipes techniques, suivi réglementaire) – 1 ETP
- 4 agents technique (exploitation et entretien du réseau, suivi des stations et postes de relevage, contrôle des prélèvements, maintenance) – 3,7 ETP

PROJET

- 10 agents mis à disposition par les communes pour l'exploitation des stations d'épurations (Amondans, Chantrans, Eternoz Vallée du Lison , Liesle, Montrond-le-Château, Vuillafans, Scey-Maisières, Nans-sous-Saint-Anne, Chenecey-Buillon, Lavans-Vuillafans)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

Missions principales de la Régie

- Entretien et gestion des stations d'épuration (traitement de l'eau usée et gestion des boues d'épuration), des postes de relèvement et des réseaux d'eaux usées
- Etudes et travaux pour améliorer les performances des dispositifs et répondre aux exigences réglementaires du service (Rédaction des marchés publics, suivi de chantier, demande de subvention) ;
- Suivi des prestataires (hydrocurage, maintenance des pompes STEP et postes, SPANC, délégataires, etc…).
- Diagnostic assainissement dans le cadre d'une vente immobilière.
- Contrôle raccordement des nouveaux branchements et mise en service
- Instruction des demandes d'urbanisme pour la partie assainissement collectif,
- Prévention et communication
- Relation à l'usager (facturation et administration du service) ;
- Gouvernance de la Régie et relation avec les partenaires institutionnels (Etat, Département, Agence de l'eau, EPAGE, Communes du territoire).

Les Délégations de service publique du territoire

La délégation de service publique implique que le délégataire exploite la station et effectue l'entretien et renouvellement des équipements, réponde aux demandes des usagers, facture ses services directement, produit les documents réglementaires

Ornans : Gaz et Eaux (durée du contrat jusqu'au 31/12/26), renouvellement à prévoir à partir du 01/01/2027

Arc et Senans : Veolia (durée contrat jusqu'en 2030)

PROJET

1.4. LES CARACTÉRISITQUES TECHNIQUES DU SERVICE

A. La population desservie

Est considérée ici comme un habitant desservi toute personne -y compris les résidents saisonniers- domiciliés dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 24 360 habitants (26945 – 2585 habitants en assainissement individuel).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

B. Nombre d'abonnements

Le territoire de la CCLL compte 9 321 abonnements dont 6 531 abonnements suivis par la RALL ainsi que 2010 abonnés sur Ornans et 780 abonnés sur Arc et Senans.

C. Volumes facturés

781 620 m3 d'eau traitée facturés par an dont 210 000m3 pour la DSP d'Ornans et .65 000m3 pour la DSP d'Arc-et-Senans.

D. Nombre d'autorisations de rejets d'effluents non domestiques (END)

Depuis sa prise de compétences, parmi les nombreux objectifs de la régie se trouve celui de prospecter, identifier et intégrer dans son fonctionnement les établissements industriels et toute activité générant des effluents non domestiques.

E. Linéaire de réseaux

Le réseau d'eau usées du territoire est d'environ 200km (189.7 km) en séparatif, et de 36.8 km en unitaire (eaux usées et pluviales).

LINEAIRE DE RESEAUX			
Communes	Réseaux en séparatif (ml)	Réseaux en unitaire (ml)	Réseaux refoulement (ml)
Abbans dessous	1809	720	
Abbans dessus	4110		800
Amancey Fertans	3750	3754	2500
Amondans	0	1686	0
Arc et Senans	17690	3880	991
Bolandoz	6099	0	832
Brères	0	600	0
Buffard	1950	500	30
Cessey	1000	0	0
Chantrans	762	3867	0
Chassagne	524	685	0
Chay	5135	0	0
Chenecey-Buillon	5300	5000	0
Cléron	4073	0	308
Déservillers	3237	2259	0
Durnes	2577	0	0
Echay	768	0	0
Echevannes	1820	0	0

PROJET

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260930-160426-GF-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

Epeugney	4100	0	0
Eternoz Vallée du Lison	4800	0	0
Flagey	2971	0	0
Fourg	3400	0	0
Hôpital du Grosbois	200	0	0
Lavans Vuillafans	1420	2092	0
Liesle	3780	1760	0
Lods	1490	0	1050
Lombard	1300	0	0
Longeville	1287	2201	0
Malans	1200	3500	0
Montrond le Château	2730	0	0
Les Mont-Ronds Mérey-sous-Montrond	4435	583	690
Les Mont-Ronds Villers-sous-Montrond	2703	0	427
Mouthier-Haute-Pierre	2270	1500	0
Nans-Sous-Saint-Anne	3120	0	0
Ornans Bonnevaux	5500	0	0
Ornans	34151	4720	1892
Quingey	12333	3387	2809
Reugney Est	2860	0	0
Reugney Ouest	1662	0	0
Rouhe	0	1200	0
Rurey	5150		
Saules	3827		
Scey Maisières	3559		
Silley-Amancey			
Tarcenay-Foucherans	16761		
Trepot	7000		
Vuillafans	7700		120
TOTAL	**204 008**	**43 894**	**12449**

PROJET

F. Equipements et stations d'épuration du territoire

Localisation	**Capacité EH**	**Ouvrages annexes** *PR = Poste de refoulement DO = déversoir d'orage*	**Système d'assainissement**
Abbans Dessous	350	0	Filtre planté de roseaux
Abbans Dessus	400	4 PR	Filtre planté de roseaux
Amancey Fertans	1500	4 DO	SBR (type de Boues activées) Amancey Fertans
Amondans	200	0	Filtre planté de roseaux
Arc et Senans (DSP)	1900	6 PR	Boues activées
Bolandoz	900	2PR	SBR (type de Boues activées)

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

Bonnevaux (Ornans)	130	1PR	Boues activées
Brères	80	1PR	Filtre coco
Buffard	160	1PR	Fosse toutes eaux, biodisques, décanteurs lamellaires
Cessey	100	0	Fosse toutes eaux et filtre planté de Roseaux
Chantrans	500	1DO/trop plein	Filtre planté de roseaux
Chassagne saint Denis	75	1DO/trop plein	Filtre planté de Roseaux
Chay	1187	2PR	SBR (type de Boues activées)
Chenecey Buillon	800	1PR	Boues activées
Charnay		1 PR	STEP Chenecey
Chouzelot		1PR	STEP de Quingey
Cléron	500	2DO/trop plein	Filtre planté de roseaux
Déservillers	560	1DO/trop plein	SBR (type de Boues activées)
Durnes	200	0	Filtre planté de roseaux
Echay	160	0	Filtre planté de roseaux
Echevannes	500	0	Boues activées
Epeugney	650	0	Filtre planté de Roseaux
Eternoz Vallée du Lison **Alaize** **Doulaize**	250 60 50	2PR	Filtre à sable Filtre à sable Filtre planté de Roseaux
Flagey	700		SBR (type de Boues activées)
Fourg	400	2PR	Filtre planté de roseaux
L'Hôpital-du Grosbois	40		Décanteur et Filtre puzzolane
Lavans Quingey		1PR 2DO/trop plein	STEP de Quingey
Lavans Vuillafans	200		Filtre planté de roseaux
Les Monts ronds : **Merey** **Villers**	 800 200	 2PR 3PR 2PR	 Boues activées SBR Lagune
Liesle	880		Station Boues activées
Lods	600	3 PR	Biodisques et Filtre planté de roseaux
Lombard	250	1 PR	Filtre planté de roseaux
Longeville	200	1DO/trop plein	Filtre planté de roseaux
Malans	200	3DO/trop plein	Filtre planté de roseaux
Montgesoye		2 PR 4 DO/trop plein	STEP Ornans
Montrond le Château	350	2PR 1 DO/trop plein	Filtre planté de roseaux
Mouthier haute Pierre	400	1 DO/trop plein	Filtre Planté de roseaux
Nans sous Sainte Anne	267	2 PR	Filtre planté de roseaux
Ornans **Bonnevaux**	4500 130	9 PR 13 DO/trop plein	Boues activées Boues activées

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20[illegible]
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

		1 PR	
Quingey	1950	3 PR	Boues activées et filtre planté de roseaux
Reugney est **Reugney ouest**	180 160	1 DO/trop plein	Fosses toutes eaux et filtre à sableX2
Rouhe	110	1 DO/trop plein	Lagunes
Rurey	500	0	Filtre planté de roseaux
Saules	200	0	Fosse toutes eaux et filtre à sable
Scey-Maisières	320	1PR	Filtre planté de roseaux
Silley-Amancey	140	0	Filtre planté de roseaux
Tarcenay	1400	1PR	Filtre planté de roseaux, filtre apatite, lagunes
Trepot et Foucherans	700	0	Fosse et filtre à sable
Vuillafans	1100	2 PR 1 DO/trop plein	Boues activées

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130_26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 30/09/2026

G. Détails des ouvrages d'épuration des eaux usées

STEU de : Abbans dessous Code Sandre STEU : 60925001003											
Caractéristiques générales :											
Filière de traitement : FPR											
Date de mise en service : 2011											
Commune d'implantation : Abbans dessous											
Capacité nominale STEU en EH : 350 Capacité nominale (kg DBO5/j) : 21											
Nombre d'abonnés raccordés :											
Nombre d'habitants raccordés :											
Débit de référence journalier admissible en m3/j : 252 ?											
Prescriptions de rejet											
Soumise à	Autorisation en date du					Déclaration en date du					
Nom et type de milieu récepteur du rejet : ruisseau de la fontaine											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg//)			Et/ou		Rendement (%)				
DBO5		25			70 rédhibitoire						
DCO		90			400						
MES		30			85						
NGL											
NTK		20									
pH											
NH4+											
Pt											
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Abbans dessus

Code Sandre STEU : 60925002001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : FPR

Date de mise en service : 2008

Commune d'implantation : Abbans dessus

Capacité nominale STEU en EH : 400

Capacité nominale (kg DBO5/j) : 24

Nombre d'abonnés raccordés : 101

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 60

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : ruisseau de la chandolle

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	25	70 rédhibitoire	
DCO	125	400	
MES	35	85	
NGL			
NTK			
pH			
NH4+			
Pt			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Amancey Fertans

Code Sandre STEU : 060925015001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Boues activées

Date de mise en service : 2003

Commune d'implantation : Fertans

Capacité nominale STEU en EH : 1500

Capacité nominale (kg DBO5/j) : 90

Nombre d'abonnés raccordés : 452

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 225

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : ruisseau de la mée

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	25		
DCO	60		
MES	25		
NGL			
NTK	20		
pH			
NH4+			
Pt	2		

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Amondans

Code Sandre STEU : 060925017001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : FPR

Date de mise en service : 2004

Commune d'implantation : Amondans

Capacité nominale STEU en EH : 200

Capacité nominale (kg DBO5/j) : 12

Nombre d'abonnés raccordés : 52

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 30

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : ruisseau d'amondans

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	25	70 rédhibitoire	70
DCO	125		60
MES	35		90
NGL			
NTK			
pH			
NH4+			
Pt			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Arc et Senans

Code Sandre STEU : 060925021001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Boues activées

Date de mise en service : 2016

Commune d'implantation : Arc et Senans

Capacité nominale STEU en EH : 1900

Capacité nominale (kg DBO5/j) : 114

Nombre d'abonnés raccordés :

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 285

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : la Loue

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	25	70 rédhibitoire	80
DCO	125		75
MES	35		90
NGL	15		70
NTK	10		
pH			
NH4+	10		
Pt	2		80

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Bolandoz

Code Sandre STEU : 060925070002

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Boues activées SBR

Date de mise en service : 2014

Commune d'implantation : Bolandoz

Capacité nominale STEU en EH : 900

Capacité nominale (kg DBO5/j) : 54

Nombre d'abonnés raccordés : 163

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 82

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : faille karstique

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	25	70 rédhibitoire	80
DCO	125		75
MES	35		90
NGL	15		70
NTK			
pH			
NH4+			
Pt	2		80

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2020

STEU de : Brères

Code Sandre STEU : 060925090001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : décanteur + filtre végétal

Date de mise en service : 2024

Commune d'implantation : Brères

Capacité nominale STEU en EH : 85

Capacité nominale (kg DBO5/j) : 5.1

Nombre d'abonnés raccordés : 35

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 10.2

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : la Loue

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	35	70 rédhibitoire	70
DCO	125	250 redhibitoire	70
MES	35	80	80
NGL			
NTK			40
pH			
NH4+			
Pt			10

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Buffard

Code Sandre STEU : 060925098001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : disques biologiques

Date de mise en service : 2013

Commune d'implantation : Buffard

Capacité nominale STEU en EH : 160

Capacité nominale (kg DBO5/j) : 10

Nombre d'abonnés raccordés : 73

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 50

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : la Loue

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	35	70 redhibitoire	60
DCO	200	400	60
MES		85	50
NGL			
NTK			
pH			
NH4+			
Pt			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Cessey

Code Sandre STEU : 060925109001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : décanteur et FPR

Date de mise en service : 2018

Commune d'implantation : Cessey

Capacité nominale STEU en EH : 100

Capacité nominale (kg DBO5/j) : 6

Nombre d'abonnés raccordés : 45

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 10

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : la Loue

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	35	70 rédhibitoire	60
DCO	125		60
MES	35		50
NGL			
NTK			
pH			
NH4+			
Pt			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Chantrans

Code Sandre STEU : 060925120002

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : FPR

Date de mise en service : 2006

Commune d'implantation : Chantrans

Capacité nominale STEU en EH : 500

Capacité nominale (kg DBO5/j) : 30

Nombre d'abonnés raccordés : 200

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 55

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : ruisseau de Bonneveaux

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	25	70 rédhibitoire	70
DCO	125		75
MES	35		90
NGL			
NTK			
pH			
NH4+			
Pt			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Chassagne saint denis

Code Sandre STEU : 060925129002

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : FPR

Date de mise en service : 2012

Commune d'implantation : Chassagne Saint Denis

Capacité nominale STEU en EH : 75

Capacité nominale (kg DBO5/j) : 3

Nombre d'abonnés raccordés : 31

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 38

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : faille karstique

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	35	70 redhibitoire	60
DCO			60
MES			50
NGL			
NTK			
pH			
NH4+			
Pt			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Chay

Code Sandre STEU : 60925143002

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Boues activées SBR

Date de mise en service : 2015

Commune d'implantation :

Capacité nominale STEU en EH : 1187

Capacité nominale (kg DBO5/j) : 30

Nombre d'abonnés raccordés :84

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 40

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : la Loue

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	25	70 redhibitoire	70
DCO	90		75
MES	35		90
NGL	15		70
NTK	10		70
pH			
NH4+			
Pt	2		80

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Chenecey Buillon

Code Sandre STEU : 60925149001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Boues activées

Date de mise en service : 1998

Commune d'implantation : Chenecey buillon

Capacité nominale STEU en EH : 800

Capacité nominale (kg DBO5/j) : 48

Nombre d'abonnés raccordés : 190

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 160

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : la Loue

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	35	70 redhibitoire	60
DCO	200	400	60
MES		85	50
NGL			
NTK	40		45
pH			
NH4+			
Pt	4		80

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Cleron

Code Sandre STEU : 060925161001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Filtre planté Roseaux FPR

Date de mise en service : 2023

Commune d'implantation : Cleron

Capacité nominale STEU en EH : 500

Capacité nominale (kg DBO5/j) : 30

Nombre d'abonnés raccordés : 118

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : inconnu

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : la Loue

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	25	50 rédhibitoire	70
DCO	125	250	70
MES	30	75	90
NGL			
NTK	20		20
pH			
NH4+			
Pt			10

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Déservillers

Code Sandre STEU : 060925199001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Boues activées SBR

Date de mise en service : 1998

Commune d'implantation : Deservillers

Capacité nominale STEU en EH : 5602

Capacité nominale (kg DBO5/j) : 33

Nombre d'abonnés raccordés : 162

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 50

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : perte karstique

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5		35 redhibitoire	60
DCO			60
MES			50
NGL			
NTK		40	
pH			
NH4+			
Pt			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Durnes

Code Sandre STEU : 060925208001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : FPR

Date de mise en service : 2005

Commune d'implantation : Durnes

Capacité nominale STEU en EH : 200

Capacité nominale (kg DBO5/j) : 12

Nombre d'abonnés raccordés :79

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 30

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : faille karstique

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	25	70 redhibitoire	90
DCO	90		85
MES	95		30
NGL	10		
NTK			
pH			
NH4+			
Pt			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Echay

Code Sandre STEU : 060925209002

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : FPR

Date de mise en service : 2014

Commune d'implantation :

Capacité nominale STEU en EH :

Capacité nominale (kg DBO5/j) :

Nombre d'abonnés raccordés :

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j :

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : le Lison

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	35	70 redhibitoire	60
DCO		400	60
MES		85	50
NGL			
NTK			
pH			
NH4+			
Pt			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Echevannes

Code Sandre STEU : 060925211001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Boues activées

Date de mise en service : 1994

Commune d'implantation : Echevannes

Capacité nominale STEU en EH : 500

Capacité nominale (kg DBO5/j) : 30

Nombre d'abonnés raccordés : 46

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 31

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : puits d'infiltration en lien avec le ruisseau de verveaux

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	30	70 rédhibitoire	
DCO	90		
MES			80
NGL			
NTK	40		
pH			
NH4+			
Pt	2		80

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Epeugney

Code Sandre STEU : 060925220001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : FPR

Date de mise en service : 2007

Commune d'implantation : Epeugney

Capacité nominale STEU en EH : 650

Capacité nominale (kg DBO5/j) : 39

Nombre d'abonnés raccordés : 216

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 100

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : perte karstique

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	25	70 redhibitoire	
DCO	125		
MES			50
NGL			
NTK			60
pH			
NH4+			
Pt			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Eternoz Alaise

Code Sandre STEU : 060925223002

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : filtre a sable

Date de mise en service : 2002

Commune d'implantation : Alaise

Capacité nominale STEU en EH : 60

Capacité nominale (kgDBO5/j) : 4

Nombre d'abonnés raccordés :

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 9

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : faille karstique

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	35	70 redhibitoire	60
DCO	200	400	60
MES		85	50
NGL			
NTK			
pH			
NH4+			
Pt			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Eternoz bourg

Code Sandre STEU : 060925223001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Filtre à sable

Date de mise en service : 2003

Commune d'implantation : Eternoz

Capacité nominale STEU en EH : 250

Capacité nominale (kg DBO5/j) : 15

Nombre d'abonnés raccordés : 149 (Eternoz bourg + Alaise+ Doulaize)

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 38

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : faille karstique

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	35	70 redhibitoire	60
DCO			60
MES			50
NGL			
NTK			
pH			
NH4+			
Pt			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Eternoz Doulaize

Code Sandre STEU : 060925223003

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Filtre à sable

Date de mise en service : 2011

Commune d'implantation :

Capacité nominale STEU en EH : 50

Capacité nominale (kg/DBO5/j) : 3

Nombre d'abonnés raccordés :

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 18

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : faille karstique

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	35	70 redhibitoire	60
DCO	200	400	60
MES		85	50
NGL			
NTK			
pH			
NH4+			
Pt			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Flagey

Code Sandre STEU : 060925203002

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Boues activées SBR

Date de mise en service : 2001

Commune d'implantation : Flagey

Capacité nominale STEU en EH : 700

Capacité nominale (kg/DBO5/j) : 42

Nombre d'abonnés raccordés : 63

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 60

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : ruisseau de la pisse

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	25		80
DCO	125		80
MES	25		95
NGL			
NTK	20		80
pH			
NH4+			
Pt			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Fourg

Code Sandre STEU : 060925253001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Filtre planté FPR

Date de mise en service : 2008

Commune d'implantation :

Capacité nominale STEU en EH : 400

Capacité nominale (kg/DBO5/j) : 24

Nombre d'abonnés raccordés : 171

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 60

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : infiltration vallon sec de l'entrefer

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	25	25	70
DCO	125	125	75
MES	35	35	90
NGL			
NTK	40	40	70
pH			
NH4+			
Pt			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Hopital du grosbois

Code Sandre STEU : 060925305001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Décanteur et lit bactérien

Date de mise en service : 1985

Commune d'implantation : Hopital du Grosbois

Capacité nominale STEU en EH : 40

Capacité nominale (kg/DBO5/j) : 2

Nombre d'abonnés raccordés :

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 6

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : faille karstique

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	35	70	60
DCO	200	400	60
MES		85	50
NGL			
NTK			
pH			
NH4+			
Pt			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2020

STEU de : Lavans Vuillafans

Code Sandre STEU : 060925331002

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Filtre planté

Date de mise en service : 2007

Commune d'implantation : Lavans Vuillafans

Capacité nominale STEU en EH : 200

Capacité nominale (kg/DBO5/j) : 12

Nombre d'abonnés raccordés : 98

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 30

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : dépression puis infiltration

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	25	70	70
DCO	125		75
MES	35		50
NGL			
NTK			
pH			
NH4+			
Pt			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Liesle

Code Sandre STEU : 060925336001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Boues activées

Date de mise en service : 2002

Commune d'implantation : Liesle

Capacité nominale STEU en EH : 880

Capacité nominale (kg/DBO5/j) : 53

Nombre d'abonnés raccordés : 250

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 109

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : ruisseau du moulin Vernerey

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	35	70 redhibitoire	60
DCO	200	400	60
MES		85	50
NGL			
NTK			
pH			
NH4+			
Pt			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Lods

Code Sandre STEU : 060925339001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Biodisques et filtre planté

Date de mise en service : 2002

Commune d'implantation : Lods

Capacité nominale STEU en EH : 600

Capacité nominale (kg/DBO5/j) : 36

Nombre d'abonnés raccordés : 115

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 90

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : la Loue

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	25	70 redhibitoire	
DCO	125		
MES	35		
NGL			
NTK	50		
pH			
NH4+			
Pt			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Lombard

Code Sandre STEU : 060925340001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Filtre planté

Date de mise en service : 2019

Commune d'implantation : Lombard

Capacité nominale STEU en EH : 250

Capacité nominale (kg/DBO5/j) : 15

Nombre d'abonnés raccordés : 77

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 68

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : la Loue (via une noue végétalisée)

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	15	70	95
DCO	90	400	90
MES	20	85	90
NGL			
NTK			
pH			
NH4+	10		
Pt			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2020

STEU de : Longeville

Code Sandre STEU : 060925346001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Filtre planté

Date de mise en service : 2011

Commune d'implantation : Longeville

Capacité nominale STEU en EH : 200

Capacité nominale (kg/DBO5/j) : 12

Nombre d'abonnés raccordés : 78

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 30

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : ruisseau du bief noir

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	25	70 redhibitoire	
DCO	90	400	
MES	30	85	
NGL			
NTK	20		
pH			
NH4+			
Pt			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Malans

Code Sandre STEU : 060925359001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Filtre planté

Date de mise en service : 2008

Commune d'implantation : Malans

Capacité nominale STEU en EH : 200

Capacité nominale (kg/DBO5/j) : 12

Nombre d'abonnés raccordés : 89

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 30

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : ruisseau du val d' Anchet

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	25	70 redhibitoire	95
DCO	90	400	90
MES	30	65	60
NGL			
NTK			
pH			
NH4+			
Pt			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Les monts ronds – Merey sous Montrond

Code Sandre STEU :

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Boues activees SBR

Date de mise en service : 2012

Commune d'implantation :

Capacité nominale STEU en EH : 800

Capacité nominale (kg/DBO5/j) : 48

Nombre d'abonnés raccordés :

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 120

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : perte karstique via un fossé puis gouffre de la borme

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	25	70 redhibitoire	80
DCO	125		75
MES	30		90
NGL			
NTK	10		70
pH			
NH4+			
Pt	2		80

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2020

STEU de : Les monts ronds – Montrond le chateau

Code Sandre STEU : 060925406001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Filtre planté

Date de mise en service : 2010

Commune d'implantation : Montrond le Chateau

Capacité nominale STEU en EH : 350

Capacité nominale (kg/DBO5/j) : 21

Nombre d'abonnés raccordés : 117

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 53

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : Dolline karstique via massif filtrant

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	30	70 redhibitoire	70
DCO	125		75
MES	35		90
NGL			
NTK	25		70
pH			
NH4+			
Pt			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Les monts ronds - Villers

Code Sandre STEU : 060925628001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Lagunage naturel

Date de mise en service : 2002

Commune d'implantation : Villers sous Montrond

Capacité nominale STEU en EH : 200

Capacité nominale (kg/DBO5/j) : 12

Nombre d'abonnés raccordés :

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 30

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : faille karstique

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5		70 redhibitoire	86
DCO		400	78
MES		150	79
NGL			
NTK			72
pH			
NH4+			
Pt			66

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2020

STEU de : Mouthier Haute Pierre

Code Sandre STEU : 060925415001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Filtre planté

Date de mise en service : 2010

Commune d'implantation : Mouthier Haute Pierre

Capacité nominale STEU en EH : 400

Capacité nominale (kg/DBO5/j) : 24

Nombre d'abonnés raccordés : 200

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 95

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : la Loue

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	35	70 redhibitoire	60
DCO			60
MES			50
NGL			
NTK			
pH			
NH4+			
Pt			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Nans sous Ste Anne

Code Sandre STEU : 060925420001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Filtre planté

Date de mise en service : 2014

Commune d'implantation : Nans sous sainte Anne

Capacité nominale STEU en EH : 267

Capacité nominale (kg/DBO5/j) : 16

Nombre d'abonnés raccordés : 78

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 120

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : Le Lison via une noue de 130m Linéaire

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	25	70 redhibitoire	70
DCO	125	400	75
MES	35	85	90
NGL			
NTK			
pH			
NH4+			
Pt			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Ornans Bonnevaux

Code Sandre STEU : 060925076001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Boues activées

Date de mise en service : 2006

Commune d'implantation : Bonnevaux

Capacité nominale STEU en EH : 130

Capacité nominale (kg/DBO5/j) : 8

Nombre d'abonnés raccordés :

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 20

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : Puits d'infiltration

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	25	70 redhibitoire	
DCO	125	400	
MES		85	50
NGL			
NTK			
pH			
NH4+			
Pt			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2020

STEU de : Ornans

Code Sandre STEU : 060925434001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Boues activées

Date de mise en service : 1983

Commune d'implantation : Ornans

Capacité nominale STEU en EH : 4500

Capacité nominale (kg/DBO5/j) : 270

Nombre d'abonnés raccordés :

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 1570

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : la Loue

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	25	50 redhibitoire	80
DCO	125	250	75
MES	35	85	90
NGL			
NTK			
pH			
NH4+			
Pt	1,5		90

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Quingey

Code Sandre STEU : 060925475001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Boues activées

Date de mise en service : 2007

Commune d'implantation : Qunigey

Capacité nominale STEU en EH : 2000

Capacité nominale (kg/DBO5/j) : 117

Nombre d'abonnés raccordés : 485

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 900

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : la Loue

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	25	50 redhibitoire	
DCO	90	250	
MES	30	85	
NGL	15		
NTK			
pH			
NH4+			
Pt	2		80

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Reugney Est

Code Sandre STEU : 060925489002

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Filtre à sable

Date de mise en service : 2005

Commune d'implantation : Reugney

Capacité nominale STEU en EH : 180

Capacité nominale (kg/DBO5/j) : 11

Nombre d'abonnés raccordés : 121 (Reugney est et ouest)

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 27

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : Dolline karstique

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	35	70 redhibitoire	60
DCO		400	60
MES		85	50
NGL			
NTK			
pH			
NH4+			
Pt			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Reugney Ouest

Code Sandre STEU : 060925489001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Filtre à sable

Date de mise en service : 2002

Commune d'implantation : Reugney

Capacité nominale STEU en EH : 180

Capacité nominale (kg/DBO5/j) : 11

Nombre d'abonnés raccordés :

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 27

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : Dolline karstique

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	35	70 redhibitoire	60
DCO		400	60
MES		85	50
NGL			
NTK			
pH			
NH4+			
Pt			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Rouhe

Code Sandre STEU : 060925507001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Lagunage naturel

Date de mise en service : 2000

Commune d'implantation : Rouhe

Capacité nominale STEU en EH : 110

Capacité nominale (kg/DBO5/j) : 7

Nombre d'abonnés raccordés : 36

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 17

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : perte karstique via un fossé

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	36	70 rédhibitoire	60
DCO			60
MES			50
NGL			
NTK			
pH			
NH4+			
Pt			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Rurey

Code Sandre STEU : 060925511001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Filtre planté

Date de mise en service : 2012

Commune d'implantation : Rurey

Capacité nominale STEU en EH : 500

Capacité nominale (kg/DBO5/j) : 30

Nombre d'abonnés raccordés :139

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 180

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : bief de Vaux

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	25	70 redhibitoire	70
DCO	125	400	75
MES	35	85	90
NGL			
NTK	10		70
pH			
NH4+			
Pt			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Saules

Code Sandre STEU : 060925535001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Filtre à sable

Date de mise en service : 2001

Commune d'implantation : Saules

Capacité nominale STEU en EH : 200

Capacité nominale (kg/DBO5/j) : 12

Nombre d'abonnés raccordés : 103

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 30

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : ruisseau du defois

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	25	70 redhibitoire	
DCO	125	400	
MES	35	35	50
NGL			
NTK			
pH			
NH4+			
Pt			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2020

STEU de : Scey Maisieres

Code Sandre STEU : 060925537001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Filtre planté

Date de mise en service : 2008

Commune d'implantation : Scey Maisières

Capacité nominale STEU en EH : 320

Capacité nominale (kg/DBO5/j) : 19

Nombre d'abonnés raccordés : 110

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 48

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : la Loue

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	25	70 redhibitoire	
DCO	125		
MES			50
NGL			
NTK			60
pH			
NH4+			
Pt			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Silley Amancey

Code Sandre STEU : 060925545001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Filtre planté

Date de mise en service : 2009

Commune d'implantation : Silley Amancey

Capacité nominale STEU en EH : 140

Capacité nominale (kg/DBO5/j) : 8

Nombre d'abonnés raccordés : 65

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 21

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : ruisseau de Bonneille

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	35	70 redhibitoire	60
DCO			60
MES			50
NGL			
NTK			
pH			
NH4+			
Pt			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2020

STEU de : Tarcenay

Code Sandre STEU : 060925558001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Filtre planté et lagunage naturel

Date de mise en service : 2016

Commune d'implantation : Tarcenay Foucherans

Capacité nominale STEU en EH : 1400

Capacité nominale (kg/DBO5/j) : 84

Nombre d'abonnés raccordés : 450

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 293

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : faille karstique en liaison avec la source du Maine

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	15	70 redhibitoire	95
DCO	90		90
MES	20		90
NGL			
NTK	15		80
pH			
NH4+	10		
Pt	2		80

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 01/10/2020

STEU de : Trepot

Code Sandre STEU : 060925569001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Filtre à sable

Date de mise en service : 1996

Commune d'implantation : Trepot Foucherans

Capacité nominale STEU en EH : 700

Capacité nominale (kg/DBO5/j) : 42

Nombre d'abonnés raccordés : 129

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 105

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : perte karstique

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	25	70 redhibitoire	
DCO	90	400	
MES	30	85	
NGL			
NTK	20		
pH			
NH4+			
Pt			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20200929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2020

STEU de : Vuillafans

Code Sandre STEU : 060925633001

Caractéristiques générales :

Filière de traitement : Boues activées

Date de mise en service : 1990

Commune d'implantation : Vuillafans

Capacité nominale STEU en EH : 1100

Capacité nominale (kg/DBO5/j) : 66

Nombre d'abonnés raccordés : 382

Nombre d'habitants raccordés :

Débit de référence journalier admissible en m3/j : 220

Prescriptions de rejet

Soumise à	Autorisation en date du	Déclaration en date du

Nom et type de milieu récepteur du rejet : la Loue

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg//)	Et/ou	Rendement (%)
DBO5	35	70	60
DCO		400	60
MES		85	50
NGL			
NTK			
pH			
NH4+			
Pt	2		80

Charges rejetées par l'ouvrage

Date Bilan 24h	Conforme Oui/Non	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %	Conc Mg/L	Rend %

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

H. Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (traitement/ destination – valorisation)

Commune d'origine	Etat / traitement nécessaire	Volumes / quantités	Quantité en (TMS estimée)*	Destination
Ornans (DSP)	Déshydratation	1980m3 345,8T	66,74	Compostage 283.72T
Arc-et-Senans (DSP)		485 T	13.7	Valorisation agricole : 11,1tms Steu : 2,6tms
Vuillafans	Boues liquides en sortie steu	30m3 27,02T	1,02	Compostage
Lods	3lits de roseaux	65,7 T	12,42	Compostage
Chenecey Buillon	Boues liquides en sortie de Steu	48m3 28.46T	1,6	Port Douvot
Buffard	Boues liquides en sortie de Steu	10m3	0,34	Port Douvot
Liesle	Boues liquides en sortie de Steu	11m3	0,35	Steu de Chay
Amancey Fertans	Boues liquides en sortie de Steu	570m3	19,4	Valorisation agricole, épandage
Chenecey Buillon	Boues liquides en sortie de Steu	517m3	17,6	Epandage
Echevannes	Boues liquides en sortie de Steu	65m3	2,21	Epandage
Merey sous Montrond	Boues liquides en sortie de Steu	88m3	3	Epandage
		Total 2025	**138.38**	

*Pour l'indice boue, calcul Tms on peut calculer le tonnage de boues brutes sur siccité ou le volume sur la densité ;

Indicateur P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation = 100%

Indicateur VP.208 - Quantité totale de boues évacuées = 138.38Tms

Indicateur VP.209 - Quantité de boues admises par une filière conforme = 138.38 Tms

PROJET

2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

2.1. Modalité de tarification

A. La redevance

Le prix du traitement de l'eau usée n'est pas le même dans toutes les communes. Le tarif doit être harmonisé dans un souci d'équité de traitement pour tous les usagers. Ainsi, un prix cible et un temps de convergence ont été fixés.

➔ 100 €/an d'abonnement (part fixe) et 2.80 €/m^3 HT traité

Pour l'atteindre :

- **Une première marche a été fixée,** avec une hausse de 30 € HT pour l'abonnement et de 0,50 €/m^3 HT traité en 2025.
 Pour les communes au-dessus du tarif cible (part fixe et/ou part variable), le tarif de la commune est maintenu pour cette année.
- **Seconde marche à partir de 2026,** convergence collective vers le prix cible :
 - En 5 ans pour les communes qui ont le plus de retard d'investissement ;
 - En 7 ans pour le reste des communes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-190-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

Ces évolutions tarifaires permettront de disposer de moyens pour agir sur la qualité des rejets afin de mieux protéger les habitants, les milieux naturels et de limiter les risques sanitaires. En résumé, il s'agit d'orienter plus nettement notre territoire vers une meilleure prise en compte de l'environnement.

Pour l'année 2025, les tarifs par commune ont donc été votés par délibération 131-24.

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

Communes	2024		2025	
	Fixe	Variable	Fixe	Variable
Abbans-Dessous	35,00 €	1,05 €	65,00 €	1,55 €
Abbans-Dessus	75,00 €	3,40 €	100,00 €	3,40 €
Amancey	30,00 €	0,97 €	60,00 €	1,47 €
Amondans	60,00 €	1,15 €	90,00 €	1,65 €
Bolandoz	70,00 €	3,00 €	100,00 €	3,00 €
Bréres	75,00 €	1,00 €	100,00 €	1,50 €
Buffard	60,00 €	1,00 €	90,00 €	1,50 €
Cessey	- €	2,70 €	30,00 €	2,80 €
Chantrans	84,00 €	0,90 €	100,00 €	1,40 €
Charnay	40,00 €	2,50 €	70,00 €	2,80 €
Chassagne-Saint-Denis	50,00 €	1,10 €	80,00 €	1,60 €
Chay	122,00 €	2,13 €	122,00 €	2,63 €
Chenecey-Buillon	80,00 €	3,07 €	100,00 €	3,07 €
Chouzelot	25,00 €	1,45 €	55,00 €	1,95 €
Cléron	55,00 €	1,70 €	85,00 €	2,20 €
Crouzet-Migette	30,00 €	0,50 €	60,00 €	1,00 €
Déservillers	- €	3,30 €	30,00 €	3,60 €
Durnes	50,00 €	0,50 €	80,00 €	1,00 €
Echay	75,00 €	1,05 €	100,00 €	1,55 €
Echevannes	50,00 €	1,00 €	80,00 €	1,50 €
Epeugney	82,00 €	1,25 €	100,00 €	1,75 €
Eternoz	24,00 €	1,56 €	54,00 €	2,06 €
Fertans	65,00 €	1,33 €	95,00 €	1,83 €
Flagey	40,00 €	1,00 €	70,00 €	1,50 €
Fourg	120,00 €	3,70 €	120,00 €	3,70 €
Hopital-du-Grosbois	72,00 €	0,90 €	100,00 €	1,40 €
Lavans-Quingey	- €	1,70 €	30,00 €	2,20 €
Lavans-Vuillafans	60,00 €	1,00 €	90,00 €	1,50 €
Liesle	33,60 €	1,73 €	63,60 €	2,23 €
Lods	140,00 €	3,36 €	140,00 €	3,36 €
Lombard	55,00 €	0,66 €	85,00 €	1,16 €
Longeville	70,00 €	0,90 €	100,00 €	1,40 €
Malans	50,00 €	1,50 €	80,00 €	2,00 €
Merey-sous-Montrond	115,00 €	1,10 €	115,00 €	1,60 €
Montgesoye	35,00 €	1,85 €	65,00 €	2,35 €
Montrond-le-Château	100,00 €	1,35 €	100,00 €	1,85 €
Mouthier-Haute-Pierre	- €	- €	30,00 €	0,50 €
Nans-Sous-Saint-Anne	50,00 €	3,00 €	80,00 €	3,00 €
Quingey	- €	1,15 €	30,00 €	1,65 €
Reugney	100,00 €	1,74 €	100,00 €	2,24 €
Rouhe	50,00 €	0,75 €	80,00 €	1,25 €
Rurey	101,50 €	1,52 €	100,00 €	2,02 €
Saules	90,00 €	1,60 €	100,00 €	2,10 €
Scey-maisières	144,00 €	1,60 €	144,00 €	2,10 €
Silley-Amancey	75,00 €	0,60 €	100,00 €	1,10 €
Tarcenay-Foucherans	120,00 €	1,20 €	120,00 €	1,70 €
Trepot	100,00 €	1,20 €	100,00 €	1,70 €
Villers sous Montrond	47,46 €	0,75 €	77,46 €	1,25 €
Vuillafans	60,00 €	1,70 €	90,00 €	2,20 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

Entités	Part fixe HT (abonnement)	Part variable HT	Part fixe HT (abonnement)	Part variable HT
	2024		2025	
DSP Ornans	55,74 €	2,15 €	87,08 €	2,68 €
CCLL	16,00 €	1,11 €	46,00 €	1,61 €
Fermier	39,74 €	1,04 €	41,08 €	1,07 €
DSP Arc et Senans	37,60 €	2,02 €	67,60 €	2,52 €
CCLL	10,00 €	0,57 €	40,00 €	1,07 €
Fermier	27,60 €	1,45 €	27,60 €	1,45 €

La Régie assainissement Loue Lison n'est pas assujettie à la TVA, c'est-à-dire qu'elle ne peut appliquer la TVA sur la facture de l'usager. Au contraire des abonnés couverts par un contrat de Délégation de service public (Ornans et Arc-et-Senans), qui ont une TVA de 10% appliquée sur leur facture.

La redevance assainissement est facturée deux fois par an.

B. Participation forfaitaire à l'assainissement collectif (PFAC)

En application du Code de la Santé Publique, la CCLL a mis en place la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) qui est due, par tous les propriétaires soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées, pour tenir du compte de l'économie réalisée en évitant une installation d'assainissement non collectif ou la mise aux normes d'une telle installation. Cette participation peut s'élever au maximum à 80 % du coût de fourniture et de pose d'une installation d'assainissement individuel, diminué le cas échéant, du coût du branchement.

Cette participation n'est pas en lien direct avec une extension ou un renforcement du réseau nécessaire pour desservir des immeubles existants ou des immeubles qui vont bénéficier d'une autorisation d'urbanisme.

Le montant de la PFAC a été votée lors de la réunion du conseil communautaire du 10 décembre 2024, d'un montant de 2000€ (délibération 55-25).

Il est nécessaire de détailler ce montant selon certaines particularités notamment pour les immeubles collectifs.

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

Type d'immeuble	Montant PFAC €
Nouvelle construction maison individuelle ou immeuble collectif	2000€ par raccordement + 500€ par logement au-delà de un.
Division d'immeuble individuel existant en plusieurs logements, taxable à partir du second logement	500€ par logement supplémentaire
Extension – Réhabilitation d'un immeuble	500€ par logement supplémentaire
Raccordement d'une construction existante avec un dispositif d'assainissement non collectif conforme dans le cadre d'une extension du réseau d'assainissement collectif	Gratuité si la construction se situe à l'intérieur du zonage d'assainissement collectif.
Raccordement d'une construction existante avec un dispositif d'assainissement non collectif non conforme dans le cadre d'une extension du réseau d'assainissement collectif, ou si la construction se situe en dehors du zonage d'assainissement collectif	2000€ par raccordement + 500€ par logement au-delà de un.

C. Prestations complémentaires

En application du Code de la Santé Public et du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service Assainissement contrôle la conformité d'exécution des installations privées.

Ces contrôles portent sur la vérification du respect des prescriptions suivantes :

- Collecte de l'ensemble des eaux usées de l'immeuble et leur évacuation vers le regard de branchement ;
- Respect de l'indépendance des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales (toiture, voirie, drains, etc.) ;
- Respect des préconisations sur l'étanchéité et la protection contre les reflux ;
- Respect des volumes autorisés dans le cas d'utilisation des sources et des eaux pluviales au niveau des installations privatives (rejets excédentaires des sources privées, etc.) ;
- Suppression des anciennes installations d'assainissement non collectifs, anciennes fosses, anciens cabinets d'aisance.

Les agents du Service Assainissement habilités à cet effet ont accès aux propriétés privées.

Les différents contrôles sont les suivants :

- **Contrôle de conception des installations**
- **Contrôle pour les nouveaux branchements**
- **Contrôle de fonctionnement**
- **Contrôle en cas de vente**

Ce contrôle n'est à ce jour pas obligatoire pour la vente d'une habitation. Toutefois, en cas de demande, celle-ci doit être effectuée par le vendeur ou son mandataire. Les frais de gestion dus à l'établissement des contrôles de vente sont facturés au propriétaire car ne sont pas pris en charge dans le tarif de la redevance.

La grille tarifaire votée par délibération 55-25 pour les contrôles pour une vente immobilière est détaillée ci-après :

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

Type d'immeuble	Montant TTC €
Contrôle pour maison individuelle	200€
Contrôle pour 1 logement dans un immeuble collectif	200€
Contrôle d'un immeuble comprenant jusqu'à 3 logements	300€
Supplément par logement supplémentaire	100€
Contre-visite *(dans le cas d'un contrôle non conforme)*	135€
Contrôle d'un bâtiment commercial, agricole, artisanal, industriel, entrepôt.	300€
Supplément pour réalisation du contrôle en urgence dans le délai max de 72h.	100€
Déplacement inutile du fait de l'absence de l'usager ou de son représentant pour la réalisation du contrôle à la date et à l'heure prévues	135€

2.2. Facture d'assainissement type pour les abonnés de la RALL

A. Part fixe

Communauté de Communes Loue Lison

FACTURE N° 2524226/P042922

Service Assainissement

AS_250_CCLLASS

N°de Titre :	4	338202
Période :	ASSAINISSEMENT 2025	

SERVICE DE GESTION COMPTABLE D'ORNANS
7 RUE EDOUARD BASTIDE
BP 55
25290 ORNANS

Pour toute question relative à la facturation,
Service Assainissement de la CC Loue Lison
03 81 63 71 25
ou par messagerie :
service.assainissement@cclouelison.fr

Changement :
Communiquez immédiatement tout changement de situation concernant l'usager ou l'emplacement desservi.
En cas de modification d'adresse postale, nouvel occupant ou changement de propriétaire, merci de nous indiquer les nouvelles coordonnées de l'usager.

Ordonnateur :
Le Président M.Jean-Claude GRENIER
Président de la C.C.L.L

SIRET :
200068070 00149

Emis le :
18/06/2025

Loi Informatique et Liberté :
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant et faisant l'objet de traitements sous la responsabilité du service de gestion de la redevance de la CC Loue Lison

Suivre votre production
Suivez votre production ou payez par carte bancaire sur

MONTANT à régler : 90,00 €

Modalités de paiement : **à payer 30 jours après réception**
Par Titre interbancaire de Paiement (TIP SEPA) :

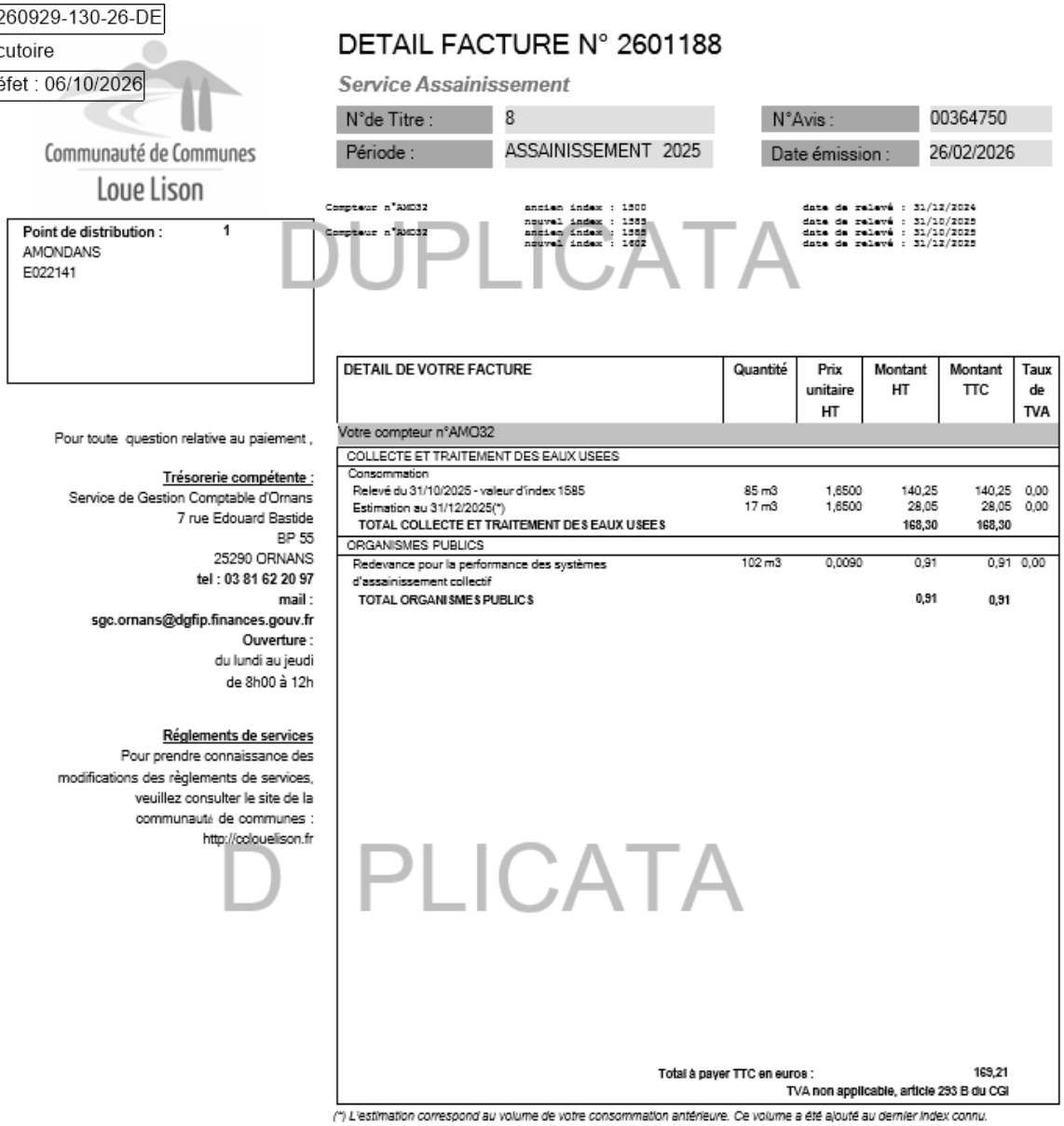
Datez et signez le TIP SEPA dans l'encadré indiqué. Joignez un RIB, RIP ou RICE si vos coordonnées bancaires ne figurent pas sur le TIP SEPA ou si elles sont erronées.
Retournez le volet TIP SEPA dans l'enveloppe fournie, affranchie au tarif lettre sans aucun autre document et sans modifier le montant. Le paiement partiel est impossible lors d'un paiement par TIP SEPA.
Par paiement électronique :
Adresse de paiement internet http://www.cclouelison.fr :
Login : P042922N Mot de passe : E022141S
Par virement :
Indiquez en zone "objet/libellé" : CCLL-ASS-4/338202 et vos nom et prénom indiqués sur la facture
IBAN : FR21 3000 1002 00D2 5100 0000 033 BIC : BDFEFRPPCCT
Par prélèvement à échéance : Retirer un dossier auprès de la C.C.L.L.
Par chèque bancaire ou postal :
Libellez le chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor Public, joignez le coupon détachable ci-dessous et envoyez l'ensemble sous pli affranchi au Centre d'Encaissement de Yvelines, dans l'enveloppe jointe.
Par carte bancaire ou numéraire :
En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite).

Selon délibération du 15/12/2024

DUPLICATA

B. Part variable

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026



DETAIL FACTURE N° 2601188

Service Assainissement

N°de Titre :	8	N°Avis :	00364750
Période :	ASSAINISSEMENT 2025	Date émission :	26/02/2026

Compteur n°AMO32 ancien index : 1500 date de relevé : 31/12/2024
nouvel index : 1585 date de relevé : 31/10/2025
Compteur n°AMO32 ancien index : 1585 date de relevé : 31/10/2025
nouvel index : 1602 date de relevé : 31/12/2025

DUPLICATA

Point de distribution : 1
AMONDANS
E022141

Pour toute question relative au paiement ,

Trésorerie compétente :
Service de Gestion Comptable d'Ornans
7 rue Edouard Bastide
BP 55
25290 ORNANS
tel : 03 81 62 20 97
mail :
sgc.ornans@dgfip.finances.gouv.fr
Ouverture :
du lundi au jeudi
de 8h00 à 12h

Réglements de services
Pour prendre connaissance des modifications des règlements de services, veuillez consulter le site de la communauté de communes :
http://coloueliison.fr

DETAIL DE VOTRE FACTURE	Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT	Montant TTC	Taux de TVA
Votre compteur n°AMO32					
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Consommation					
Relevé du 31/10/2025 - valeur d'index 1585	85 m3	1,6500	140,25	140,25	0,00
Estimation au 31/12/2025(*)	17 m3	1,6500	28,05	28,05	0,00
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			**168,30**	**168,30**	
ORGANISMES PUBLICS					
Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif	102 m3	0,0090	0,91	0,91	0,00
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			**0,91**	**0,91**	

Total à payer TTC en euros : 169,21
TVA non applicable, article 293 B du CGI

() L'estimation correspond au volume de votre consommation antérieure. Ce volume a été ajouté au dernier index connu.*

D PLICATA

C. Redevance performance de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Dans la facture sur la consommation, l'abonné contribue à une part « Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif », il s'agit de la contribution à l'agence de l'eau ; celle-ci conserve les contributions et dédie des enveloppes de subventions travaux sur tout le bassin. Nous dépendons en Franche Comté de l'Agence Rhone Méditerranée Corse

Le détail de cette redevance est présenté en annexe de ce document.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

2.3. RECETTES DU SERVICE

Type de recettes	Exercice 2025	Dont agence de l'eau
TOTAL en euros	**2 367 561€**	**4 267,22€**
Raccordements (PFAC)	5600 €	
Contrôle de branchement	18 100€	
Dont DSP TOTAL en euros	**476 349 €**	**2802€**
Redevance DSP Ornans Sur taxe assainissement	395 225 €	2265.11€
Redevance DSP Arc et Senans Veolia TOTAL	81 124.2€	537.31€

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Taux de desserte = $\frac{nombre\ d'abonnés}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$

Le nombre d'abonnés potentiels reviendrait à estimer les habitants en zone AC qui sont encore en système ANC et donc non raccordés.

Pour l'exercice 2025 concernant la Régie, le taux de desserte estimé par les réseaux d'eaux usées est de 96,15%.

Pour l'exercice 2025 concernant la DSP d'Ornans, le taux de desserte estimé par les réseaux d'eaux usées est de 95,26%.

Pour l'exercice 2025 concernant la DSP d'Arc-et-Senans, le taux de desserte estimé par les réseaux d'eaux usées est de 92 %.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

PROJET

L’obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l’article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

La valeur de l’indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

PROJET

3.2.1. Pour la Régie Assainissement Loue Lison

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet, le 30/09/2026

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau Commentaire: en partie, et en cours de complétude	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	11
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		60%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	60%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions *(3)*	20%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux *(4)*	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	-	**37**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de la RALL est 37 pour l'exercice 2025.

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

3.2.2. Pour la DSP d'Ornans

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		97,1%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	66,2%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions *(3)*	89,9%	13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux *(4)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	-	**94**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 94 pour l'exercice 2025.

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

3.2.3. Pour la DSP d'Arc-et-Senans

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		94%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	93%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions *(3)*	24%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux *(4)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	-	**83**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.
Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

PROJET

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 83 pour l'exercice 2025.

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

3.3.1. Pour la Régie

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2025	Conformité exercice 2025 0 ou 100
ECHAY	10	100
LES MONTS RONDS - MEREY	13,4	100
VUILLAFANS	15,75	100
CHANTRANS	9,58	100
ECHEVANNES	9,8	100
SILLEY-AMANCEY	8	100
L'HOPITAL DU GROSBOIS	1	100
EPEUGNEY	10,1	100
QUINGEY	189	100
ABBANS DESSUS	6,6	100
CHASSAGNE SAINT DENIS	1	100
ETERNOZ -ALAISE	4	100
ETERNOZ PRINCIPALE	8,47	100
FERTANS - AMANCEY	81,6	100
NANS SOUS SAINTE ANNE	4,6	100
LODS	3	100
SAULES	13	100
MOUTHIER HAUTE PIERRE	6,5	100
ABBANS-DESSOUS	5	100
CESSEY	2	100
BOLANDOZ	14,39	100
CHAY	56	100
FLAGEY	5,9	100
FOURG	13,03	100
REUGNEY-Est	7,12	100
REUGNEY-Ouest	9,6	100
SCEY-MAISIERES	13,8	100
CLERON	7,9	100
LAVANS VUILLAFANS	12	100
AMONDANS	5	100
TARCENAY	31	100
CHENECEY-BUILLON	28,49	100
LIELSE	30	100
LOMBARD	1,4	100
BRERES	5,5	100
LAVANS-QUINGEY - ZA COMBE PARNETTE	1	100
BUFFARD	9,4	100

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

ROUHE	1	100
TREPOT FOUCHERANS	66,2	0
MONTROND LE CHATEAU	21	100
LONGEVILLE	12	100
ETERNOZ -DOULAIZE	0	0
RUREY	13,6	100
MALANS	5	100
DESERVILLERS	13	100
LES MONTS RONDS - VILLERS	5	100
DURNES	6,6	100

Pour l'exercice 2025 concernant la RALL, et en application des prescriptions définies dans le décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 92.

3.3.2. Pour la DSP d'Ornans

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2025	**Conformité exercice 2025 0 ou 100**
BONNEVAUX LE PRIEURE	12,41	100
ORNANS	127,4	100

Pour l'exercice 2025 concernant la DSP d'Ornans, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100.

3.3.3. Pour la DSP d'Arc-et-Senans

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2025	**Conformité exercice 2025 0 ou 100**
ARC ET SENANS	90,39	100

Pour l'exercice 2025 concernant la DSP d'Arc-et-Senans, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100.

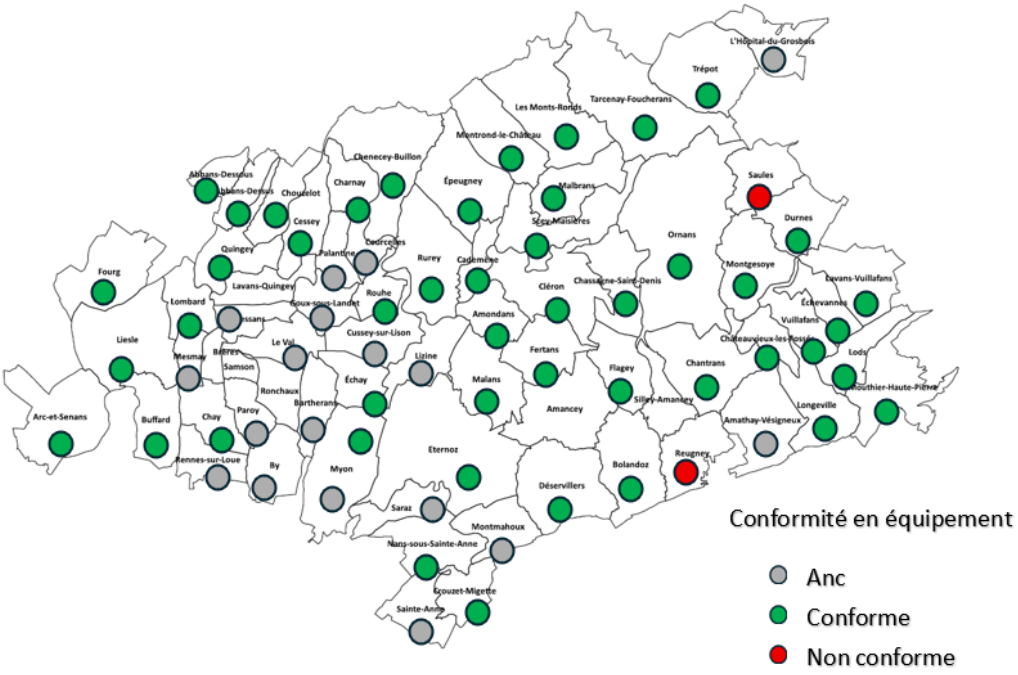
PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau, en application des prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié ;

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.



3.4.1. Conformité équipement pour la Régie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

2025	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées (kg DBO5/j)	Conformité exercice 2025 0 ou 100
ECHAY	10	100
LES MONTS RONDS - MEREY -	13,4	100
VUILLAFANS	15,75	100
CHANTRANS	9,58	100
ECHEVANNES	9,8	100
SILLEY-AMANCEY	8	100
L'HOPITAL DU GROSBOIS	1	100
EPEUGNEY	10,1	100
QUINGEY	189	100
ABBANS DESSUS	6,6	100
CHASSAGNE SAINT DENIS	1	100
ETERNOZ ALAISE	4	100
ETERNEOZ PRINCIPALE	8,47	100
FERTANS AMANCEY	81,6	100
NANS SOUS SAINTE ANNE	4,6	100
LODS	3	100
SAULES	13	0
MOUTHIER HAUTE PIERRE	6,5	100
ABBANS-DESSOUS	5	100
CESSEY	2	100
BOLANDOZ	14,39	100
CHAY	56	100
FLAGEY	5,9	100
FOURG	13,03	100
REUGNEY-Est	7,12	0
REUGNEY-Ouest	9,6	0
SCEY-MAISIERES	13,8	100
CLERON	7,9	100
LAVANS VUILLAFANS	12	100
AMONDANS	5	100
TARCENAY	31	100
CHENECEY-BUILLON -	28,49	100
LIELSE	30	100
LOMBARD	1,4	100
BRERES	5,5	100
LAVANS-QUINGEY ZA COMBE PARNETTE	1	100
BUFFARD	9,4	100
ROUHE	1	100
TREPOT FOUCHERANS	66,2	100
MONTROND LE CHATEAU	21	100
LONGEVILLE	12	100

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

ETERNOZ STEU DOULAIZE	0	100
RUREY	13,6	100
MALANS	5	100
DESERVILLERS	13	100
LES MONTS RONDS - VILLERS	5	100
DURNES	6,6	100

Pour l'exercice 2025, et en application des prescriptions définies dans le décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 96

3.4.2. Conformité équipement pour la DSP d'Ornans

2025	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées (kg DBO5/j)	Conformité exercice 2025 0 ou 100
BONNEVAUX LE PRIEURE	12,41	100
ORNANS	127,4	100

Pour l'exercice 2025 concernant la DSP d'Arc-et-Senans, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100.

3.4.3. Conformité équipement pour la DSP d'Arc-et-Senans

2025	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j	Conformité exercice 2025 0 ou 100
ARC ET SENANS	90,39	100

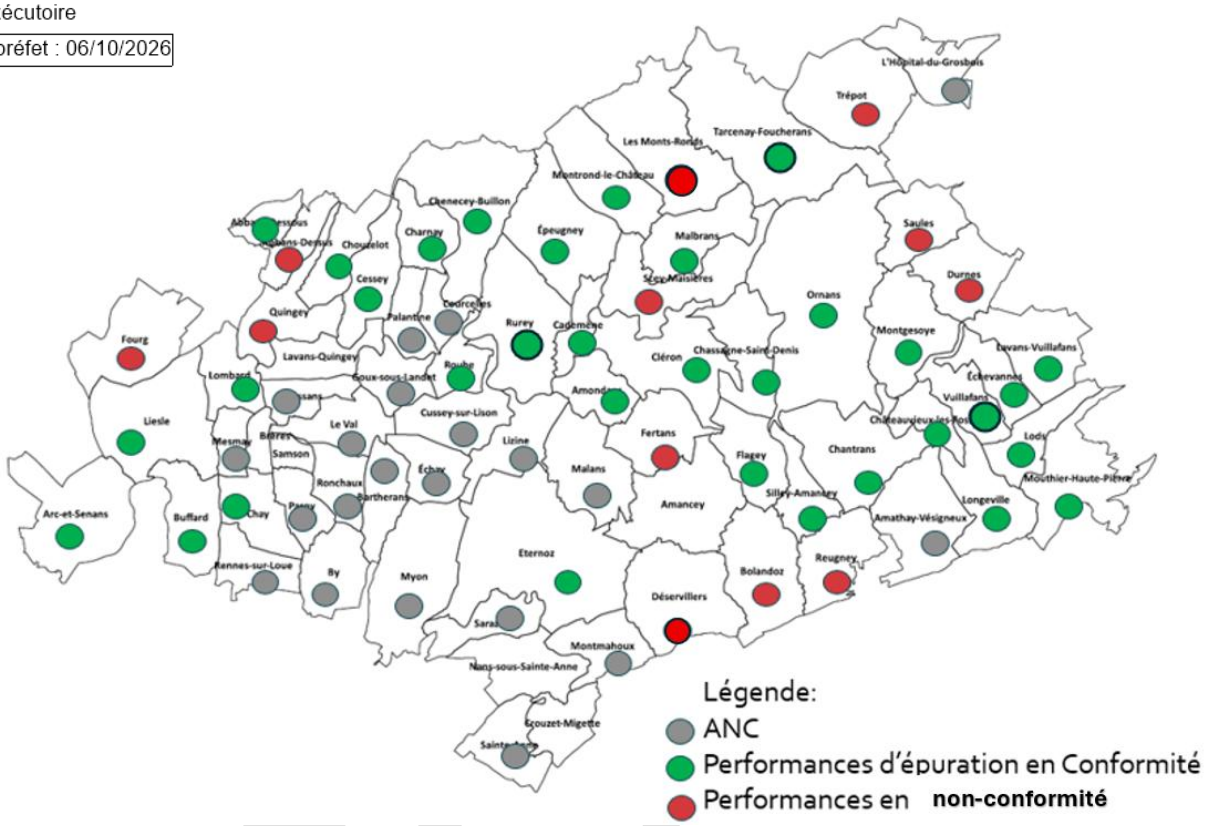
Pour l'exercice 2025 concernant la DSP d'Arc-et-Senans, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100.

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées s'obtient auprès de la Police de l'Eau en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026



3.5.1. Conformité performance de la RALL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

2025	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j	Conformité 0 ou 100
ECHAY	10	100
LES MONTS RONDS - MEREY	13,4	0
VUILLAFANS	15,75	100
CHANTRANS	9,58	100
ECHEVANNES	9,8	100
SILLEY-AMANCEY	8	100
L'HOPITAL DU GROSBOIS	1	100
EPEUGNEY	10,1	100
QUINGEY	189	0
ABBANS DESSUS	6,6	0
CHASSAGNE SAINT DENIS	1	100
ETERNOZ STEU ALAISE	4	100
ETERNEOZ PRINCIPALE	8,47	100
FERTANS AMANCEY	81,6	0
NANS SOUS SAINTE ANNE	4,6	100
LODS	3	100
SAULES	13	0
MOUTHIER HAUTE PIERRE	6,5	100
ABBANS-DESSOUS	5	100
CESSEY	2	100
BOLANDOZ	14,39	0
CHAY	56	100
FLAGEY	5,9	100
FOURG	13,03	0
REUGNEY-Est	7,12	0
REUGNEY-Ouest	9,6	0
SCEY-MAISIERES	13,8	100
CLERON	7,9	100
LAVANS VUILLAFANS	12	100
AMONDANS	5	100
TARCENAY	31	0
CHENECEY-BUILLON -	28,49	100
LIELSE	30	100
LOMBARD	1,4	0
BRERES	5,5	100
LAVANS-QUINGEY ZA COMBE PARNETTE	1	100
BUFFARD	9,4	100
ROUHE	1	100

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

TREPOT FOUCHERANS	66,2	0
MONTROND LE CHATEAU	21	100
LONGEVILLE	12	100
ETERNOZ-DOULAIZE	0	100
AUREY	13,6	100
MALANS	5	100
DESERVILLERS	13	0
LES MONTS RONDS - VILLERS -	5	100
DURNES	6,6	100

Pour l'exercice 2025 concernant la Régie, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 42.

3.5.2. Conformité performance de la DSP d'Ornans

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j	**Conformité 0 ou 100**
BONNEVAUX LE PRIEURE	12,41	100
ORNANS	127,4	100

Pour l'exercice 2025 concernant la DSP d'Ornans, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100.

3.5.3. Conformité performance de la DSP d'Arc-et-Senans

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2025	**Conformité exercice 2025 0 ou 100**
ARC ET SENANS	90,39	100

Pour l'exercice 2025 concernant la DSP d'Arc-et-Senans, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100.

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

PROJET

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation pour la Régie et les DSP sont de 100%.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260930-[illegible]-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2025, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement que ce soit pour la Régie oules deux DSP.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2025, le taux de débordement des effluents concernant la Régie, et les deux DSP est de 0 pour 1000 habitants (1 en 2024).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

- Nombre de points noirs pour l'exercice 2025 concernant la Régie : 1
- Nombre de points noirs pour l'exercice 2025 concernant la DSP d'Ornans : 0
- Nombre de points noirs pour l'exercice 2025 concernant la DSP d'Arc-et-Senans : 1

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

- Pour l'exercice 2025, le nombre de points noirs concernant la Régie est de 0,4 par 100 km de réseau.
- Pour l'exercice 2025, le nombre de points noirs concernant la DSP d'Ornans est de 0 par 100 km de réseau.
- Pour l'exercice 2025, le nombre de points noirs concernant la DSP d'Arc-et-Senans est de 0,4 par 100 km de réseau.

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Pour rappel, l'objectif de qualité de service de 1,5% de renouvellement par an.

Pour l'exercice 2025 concernant la Régie et les deux DSP, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,15% (2km de réseaux renouvelés).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

L'indice global ne peut être calculé par SISPEA car toutes les stations d'épuration du territoire n'ont pas de bilans 24h en fréquence annuelle seul l'indice pour les DSP sera disponible.

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130_26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

	Nombre de bilans réalisés exercice 2025	Nombre de bilans conformes exercice 2025	Pourcentage de bilans conformes exercice 2025
STEU BONNEVAUX LE PRIEURE	1	1	100
ORNANS	12	11	91,7
ARC-ET-SENANS	4	4	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO_5 arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2025 concernant la DSP d'Ornans, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 91,7.

Pour l'exercice 2025 concernant la DSP d'Arc-et-Senans, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100.

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Le taux de débordement en rejet naturel : en cours de recensement des données et équipement de nos dispositifs

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260129-1-26-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

3.11.1. Concernant la Régie

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

		Exercice 2025
	L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est	
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus		
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 20 (____ en 2024).

⇨ Déclarations d'incidents réalisées pour la Régie en 2025 : 4

PROJET

3.11.2. Concernant la DSP d'Ornans

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		**Exercice 2025**
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus		
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 120.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

3.11.3. Concernant la DSP d'Arc-et-Senans

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		**Exercice 2025**
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Non
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus		
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 0.

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

Durée d'extinction de la dette de la collectivité : 2050

3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

3.13.1. Pour la Régie

Le taux d'impayés n'est à ce jour inconnu en raison de la première année d'exercice du service assainissement.

PROJET

NB : Pas de montants des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles la première année

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260229-DEL26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

3.13.2. Pour la DSP d'Ornans

	Exercice 2025
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2024 tel que connu au 31/12/2025	17 382
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2024 Commentaire: prise de compétences au 1er janvier 2025	681 218
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2024	2,55

3.13.3. Pour la DSP d'Arc-et-Senans

	Exercice 2025
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2024 tel que connu au 31/12/2025	3 047,8
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2024 Commentaire: prise de compétences au 1er janvier 2025	220 881
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2024	1,38%

3.14. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 12 (Gaz-et-Eaux), 0 (Veolia)

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 1

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

- ⇨ Pour l'exercice 2025, le taux de réclamations de la Régie est de 0,4 pour 1000 abonnés .
- ⇨ Pour l'exercice 2025, le taux de réclamations est de la DSP d'Ornans 5.97 pour 1000 abonnés .
- ⇨ Pour l'exercice 2025, le taux de réclamations de la DSP d'Arc-et-Senans est de 0 pour 1000 abonnés .

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1. Montants financiers

Exercice 2025	
Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	556 934,96 euros HT 666 321,96 euros TTC
Montants des subventions en euros	Enregistrées en 2026
Montants des contributions du budget général en euros	0

4.2. Etat de la dette du service

Exercice 2025		
Encours de la dette au 31 dec N (montant restant dû en euros)		
Montant remboursé Durant l'exercice en euros	En capital	669 119, 71 euros
	En intérêts	304 933,02

4.3. Amortissements

Le montant des amortissements réalisés par la régie en 2025 est de 991 997.28 €.

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Il est prévu pour l'année 2026 de recruter un agent pour l'accueil téléphonique et physique afin d'améliorer la relation client, ainsi que la mise en place d'un tableau de suivi des usagers pour les demandes techniques en 2026.

Pour la partie technique, un renfort d'un agent à mi-temps et l'embauche d'un agent en alternance est prévu afin d'améliorer le travail d'exploitation et gagner en efficacité.

En 2026, la RALL devra aussi monter en qualité de services et se mettre en meilleure conformité d'un point de vue des marchés publics. En effet, certaines prestations très spécifiques ne peuvent être assurées en direct par la CCLL, c'est pourquoi il est proposé que des marchés de services soient lancés. Un point spécifique dans les questions diverses y est dédié.

Cette première année a également permis de se projeter sur les futurs investissements à venir présentés à la dernière réunion du conseil d'exploitation. Le volume global d'investissement / an est estimé à 2M€, avec 50% de subventions attendues.

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

À la suite de l'analyse des schémas directeurs en cours, des visites terrains sur les divers dispositifs (STEP et réseaux), un projet de plan pluriannuel a été établi pour les huit prochaines

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

années. Ce projet de plan prend donc en compte les priorités 1 des SDA, les mises en demeures de la DDT (et les non-conformités). A cela s'ajoute le renouvèlement de certains dispositifs vieillissants (pompe, poste de relevage, armoire électrique, traitement chlorure ferrique inexistant à mettre place, etc..). A également été ajoutée une enveloppe pour les divers et imprévus pour lesquels aucune subvention ne pourra être perçue.

Il s'agit d'un plan qui sera actualisé tous les ans en fonction des capacités financières de la RALL qui ne sont à ce jour que des estimations. De plus, l'incertitude sur les subventions fera sans doute évoluer ce plan tant dans son contenu, dans son chiffrage, que dans son rythme de réalisation.

Il était néanmoins important de proposer de classer les travaux par ordre de priorité, ce qui est présenté ci-après

Ce programme financier a été validé par le conseil d'exploitation du 08/09/25 et le Conseil communautaire le 06/11/2025.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES LOUE LISON RESEAUX ASSAINISSEMENT 2026 - 2033		
Libellé détaillé de l'action	**Année prévisionnelle**	**Montant Opération**
CHOUZELOT - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées	2026	997 106,00 €
ORNANS - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées	2026	517 750,00 €
QUINGEY- Réhabilitation des réseaux d'eaux usées	2026	260 500,00 €
MOUTHIER HAUTE PIERRE - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées	2027	696 700,00 €
REUGNEY - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées	2027	230 000,00 €
TREPOT- Réhabilitation des réseaux d'eaux usées	2027	248 000,00 €
CHASSAGNE - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées	2027	100 000,00 €
AMANCEY - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées	2028	495 000,00 €
FERTANS - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées	2028	18 000,00 €
LIESLE - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées	2028	654 875,00 €
NANS SOUS SAINT ANNE - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées	2028	200 000,00 €
VUILLAFANS - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées	2029	220 000,00 €
MONTGESOYE - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées	2029	15 000,00 €
CHASSAGNE - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées	2030	150 000,00 €
LES MONTS RONDS - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées	2030	320 000,00 €
MONTROND LE CHATEAU - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées	2030	400 000,00 €
RUREY - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées	2030	300 000,00 €
BOLANDOZ - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées	2031	400 000,00 €
CHANTRANS - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées	2031	1 300 000,00 €
ROUHE- Réhabilitation des réseaux d'eaux usées	2031	300 000,00 €
LAVANS QUINGEY - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées	2031	430 000,00 €
CHAY - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées	2032	300 000,00 €
DESERVILLERS- Réhabilitation des réseaux d'eaux usées	2032	400 000,00 €
FOURG - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées	2032	400 000,00 €
LAVANS-VUILLAFANS - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées	2032	300 000,00 €
MALANS - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées	2033	300 000,00 €
SCEY-MAISIERES - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées	2033	300 000,00 €
TOTAL		**10 252 931,00 €**

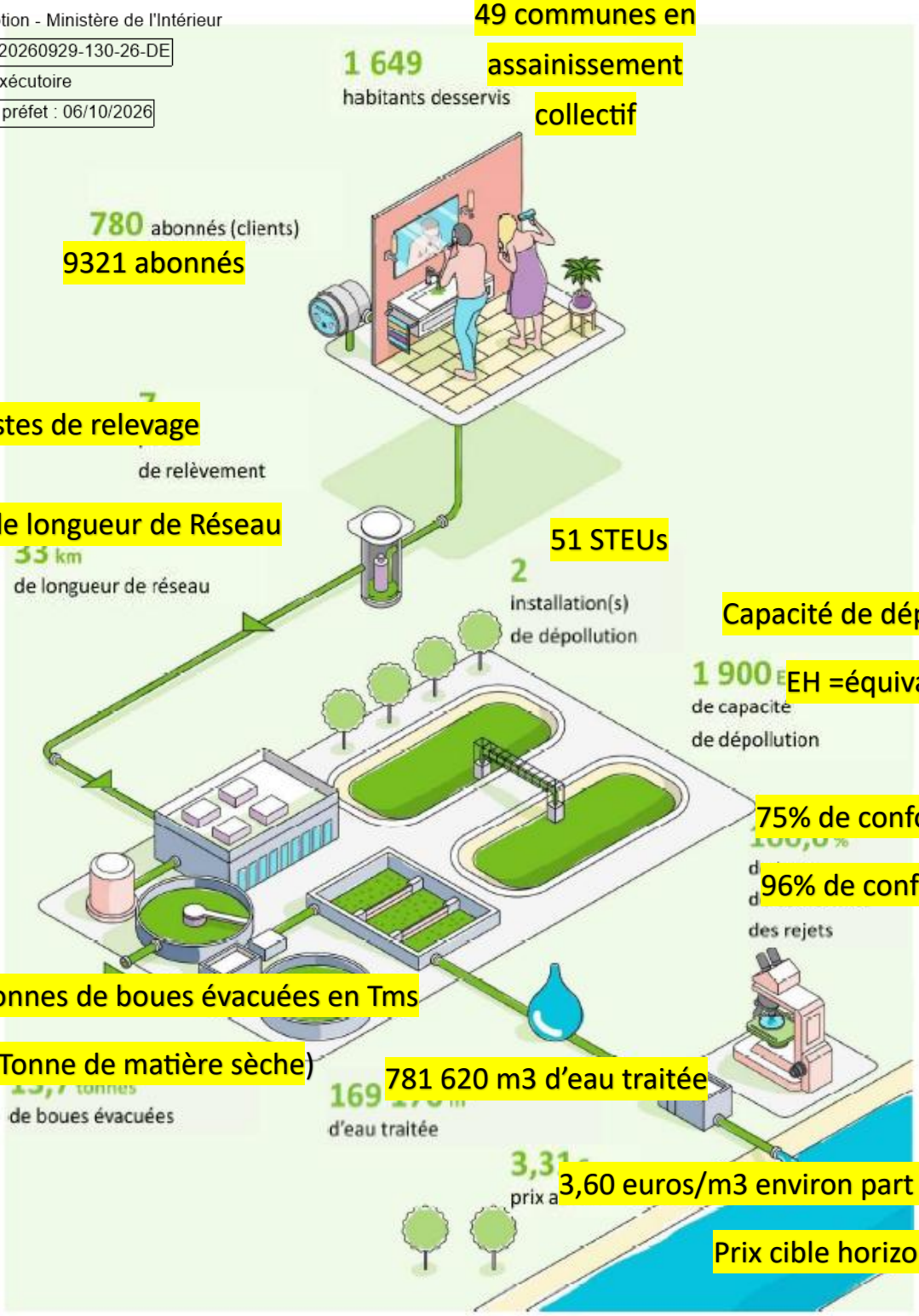
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES LOUE LISON STATIONS D'EPURATION 2026 - 2033		
Libellé détaillé de l'action	**Année prévisionnelle**	**Montant Opération**
CHENECEY-BUILLON - Réhabilitation de la station d'épuration	2026	108 500,00 €
CLERON - Création microstation d'épuration hameau Nahin	2026	107 000,00 €
SAULES - Réhabilitation de la station d'épuration	2026	300 000,00 €
TREPOT - Réhabilitation de la station d'épuration	2026	980 000,00 €
REUGNEY - Réhabilitation de la station d'épuration	2027	580 000,00 €
ETERNOZ - Réhabilitation des stations d'épuration	2028	600 000,00 €
ORNANS - Réhabilitation de la station d'épuration	2029	8 000 000,00 €
VUILLAFANS - Réhabilitation de la station d'épuration	2029	500 000,00 €
LIESLE - Réhabilitation station d'épuration	2030	500 000,00 €
RENNES-SUR-LOUE- Création microstation d'épuration village	2031	100 000,00 €
ROUHE- Réhabilitation station d'épuration	2031	300 000,00 €
CROUZET-MIGETTE - Réhabilitation microstation d'épuration village	2033	100 000,00 €
L'HOPITAL DU GROBOIS - Réhabilitation microstation d'épuration lotissement	2033	100 000,00 €
TOTAL		**12 275 500,00 €**

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

Chiffres clés du service (graph repris du RAD veolia AetS) =



49 communes en assainissement collectif

9321 abonnés

59 postes de relevage

240 km de longueur de Réseau

51 STEUs

Capacité de dépollution 28 090EH

EH =équivalent habitant

75% de conformité performance

96% de conformité équipement

138,38 tonnes de boues évacuées en Tms

(Tonne de matière sèche)

781 620 m3 d'eau traitée

3,60 euros/m3 environ part fixe + part variable

Prix cible horizon 2032

ANNEXES

ANNEXE 1 : REDEVANCE PERFORMANCE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

ÉDITION 2026

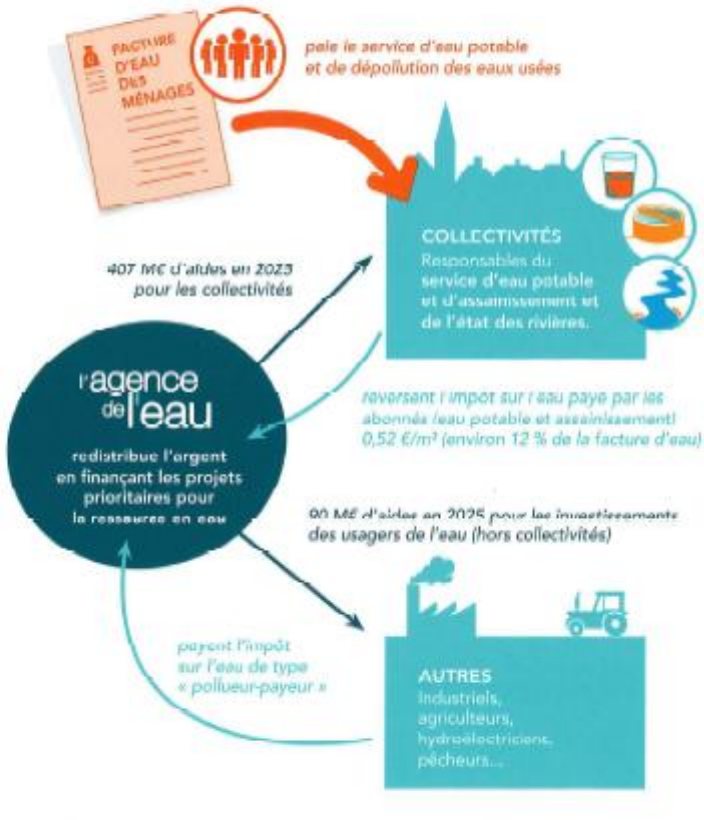
L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

Le **prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse** est de **4,34 € TTC/m³** et de **4,69 € TTC/m³** en France*. Environ **12 %** de la facture d'eau sont constitués de **redevances fiscales** payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **dédié à la préservation de l'eau.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2024.



SAUVONS L'EAU !

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2025

56 % des aides attribuées en 2025 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique

▸ Pour organiser la sobriété et économiser l'eau (tous usages)

105 M€ d'aides

Les opérations aidées ont permis d'économiser **23 Mm³** : 9,3 Mm³ pour l'eau potable, 9,8 Mm³ pour l'agriculture et 3,5 Mm³ pour l'industrie et les autres activités économiques. Cela correspond à la consommation annuelle d'une ville de 415 000 habitants. En complément, **12 Mm³ substitués** pour soulager les ressources en déséquilibre quantitatif.

▸ Pour favoriser les dynamiques naturelles des milieux et reconquérir la biodiversité

110 M€ d'aides

198 km de rivières restaurées et 62 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.
Les aides ont également permis de préserver et restaurer **1617 ha de zones humides.**
L'agence intervient également en faveur de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des actions permettant de restaurer les fonctions naturelles des nurseries pour un équivalent de 1240 m de linéaire.

▸ Pour réduire les pollutions domestiques et gérer à la source les eaux pluviales

195 M€ dont 45 M€ pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

22 stations d'épuration, parmi les plus impactantes pour le milieu, mises aux normes.
160 ha désimperméabilisés pour déconnecter les eaux pluviales et permettre à l'eau de s'infiltrer (40.5 M€ d'aides).

▸ Pour réduire les pollutions d'origine industrielle

6,1 M€

615 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.
Au total, 47 M€ d'aides attribuées aux industriels et autres activités économiques (réduction des pollutions, économies d'eau, aides en faveur des milieux...)

▸ Pour réduire les pollutions par les pesticides et les nitrates

17,8 M€ pour soutenir le changement de pratiques permettant de réduire l'usage, l'impact et le transfert des intrants

Au total, 47 M€ d'aides attribuées à la profession agricole (réduction des pollutions, économies d'eau, mesures agro-environnementales et climatiques...).

▸ Pour gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable

112 M€ dont 60 M€ pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

4 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'action qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée.

▸ Pour accompagner la mise en œuvre de la politique de l'eau

22 M€ pour accompagner la mise en œuvre de la politique de l'eau : animation des politiques de l'eau, études générales, suivi et surveillance des eaux, communication, sensibilisation et éducation aux enjeux de l'eau à l'environnement

▸ Pour soutenir des actions de coopération à l'international

6.2 M€ pour permettre de développer l'accès à l'eau potable et l'assainissement dans les pays en développement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-130-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

2026

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 44 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 5,1 € par mois pour les redevances.



Ces recettes contribuent au financement de l'Office français de la biodiversité (OFB) (108 M€), à la mesure de la qualité des milieux aquatiques (10 M€) et à l'accompagnement des projets sous forme d'aides.

